Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 22 Joumada II 1446
24 Décembre 2024

N° 148

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Société communautaires **3037**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3037**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3041**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3044**
Homologation de résolutions **3045**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3045**
Avis aux créanciers..... **3052**
Convocations
Sociétés anonymes **3054**
Sociétés à responsabilité limitée **3055**
Autres sociétés **3055**
Divers
Avis au public..... **3056**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution de la société civile régionale

"El Moubadara DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC IRRIGULIER" à Mahdia

En vertu d'un contrat fondateur établi le 11/12/2024, selon les dispositions du décret n°15 de 2022 ont été mises en œuvre, qui a été déposé au registre national des établissements et a réservé l'appellation sous le n°2024786323945 le 4/11/2024, où une copie a été déposée au tribunal de Première Instance de Mahdia sous le n°6/24 le 12/12/2024.

La constitution de la société civile régionale "El Moubadara DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC IRRIGULIER" a eu lieu à Mahdia.

Son siège social : Rue 13 Août - Ksour Essef, Mahdia

Son capital : 20.000 dt (vingt mille dinars)

Nombre d'actions à souscrire : 50

Valeur nominale des actions : 400 d par action

Son thème : développer les services de transport en fournissant les services nécessaires à l'exploitation des gares de transport de la région, en établissant un système de travail au sein des gares en offrant des moyens de conforts de la sécurité aux transporteurs et aux voyageurs et en modernisant les transport publics irréguliers de manière compatible avec les développement modernes.

La durée de l'entreprise : 99 ans

L'institution bancaire où seront déposés les fonds : Banque de Solidarité (BTS), Av 2 Mars Mahdia

Numéro de compte :

27-025-000000134843201

Ouverture de la souscription du 30/12/2024 au 28/02/2025, avec possibilité de la clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'exploitation du délai susvisé.

Les fondateurs :

Nacer Hamrouni - Aymen Hadj Salem, Alouen Zguibi - Kacem Ktol-Nidhem ben Fadhel - Fathi ben Slama Ahmed Zouali - Arousi Bouballa - Ali ben Slama.

2024S01645SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital de 7 300 000 dinars à 10 300 000

Société POLYBAT

Société anonyme

Siège social : Zl Menzel Chaker Km 40 Lot N° 5 Sfax

IU : 1222506N

MF : 1222506N/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 23 décembre 2024, Qn°M008641, En°24507813, les actionnaires ont décidé l'augmentation du capital en numéraires de trois millions dinars par la création de 3 000 000 actions nouvelles d'un nominal d'un dinar chacune souscrite et libéré en totalité à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de participant à l'augmentation.

Délais de souscription : Le délai a été clôturé par la souscription immédiate et intégrale par les actionnaires participants à l'augmentation

Dépôt préalable : Copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2024, a été déposée auprès du registre national des entreprises de Sfax dont une attestation délivrée par le greffier en date du 23 décembre 2024 sous le n°AC812012024.

2024R03224SANB2

Notice augmentation de capital

SOCIETE DU PREFABRIQUE EN BETON DU CENTRE - SPC

SA au capital de 1 940.000 Dinars

Avenue Habib Bourguiba, Immeuble SLIM center, 4ème étage Bureau n°401 - 9100 Sidi Bouzid

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

MF : 1646643B

La société a pour objet : La création et l'exploitation d'une usine de fabrication d'éléments préfabriqués en béton destinés à la construction de bâtiments et ouvrages de génie civil

La durée de la société : La durée est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le PDG ou le directeur général ou par un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 11 décembre 2024, il a été décidé d'augmenter le capital de 1 940 000 dinars à 4 790 000 dinars et ce par la création de 285 000 actions nouvelles en numéraire de 10 dinars chacune,

d'une valeur globale de 2 850 000 dinars et ce par l'incorporation des comptes courants des actionnaires comme suit :

- Mr Mohamed Guidara 182 000 Actions Soit : 1 820 000 dinars

- SPCF 22 000 Actions Soit : 220 000 dinars

- SPCF Transport 74 000 Actions Soit : 740 000 dinars

- Sté P.R.O 7 000 Actions Soit : 70 000 dinars

Total : 285 000 Actions Soit : 2 850 000 dinars

Par conséquent, le droit préférentiel de souscription des autres actionnaires est supprimé.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

Le dépôt a été effectué au Registre National des Entreprises de Sfax le 12 décembre 2024 sous le numéro AC081882024.

2024X01695SANB2

Notice d'augmentation de capital

ESSADARA

Société anonyme

Au capital de 4 778 340 Dinars

Siège social : L'Immeuble Regency, ESC B, 4ème Etage, Bureau 403 Rue du Lac Léman, 1053 - Les Berges du Lac

Matricule fiscal : 1348430D/A/M/000

Objet social : ARBORICULTURE

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau, Tunis, le 6 décembre 2024, enregistrement numéro 24503985 quittance numéro M008344, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant d'un million cinq cent mille (1.500 000) Dinars pour le porter d'un montant de trois millions deux cent soixante dix huit mille trois cent quarante (3.278.340) dinars à un montant de quatre millions sept cent soixante dix huit mille trois cent quarante (4.778.340) dinars et par l'émission de cent cinquante Mille (150.000) actions nominatives de dix (10) Dinars tunisiens chacune et libérées intégralement à la souscription.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 5 novembre 2024, relatif à la modification du capital social, a été déposé sur papier ordinaire au registre national des entreprises.

Numéro de reçu de dépôt : AC011802024

Durée de la société : 99 ans

Montant de l'augmentation : Un million cinq cent mille (1.500 000) Dinars.

Nombre d'actions à créer : Cent cinquante mille (150.000) actions nominatives de dix (10) Dinars tunisiens chacune et libérées intégralement à la souscription

Banque : les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole numéro 121.0321.088505.

2024403100SANB2

CENTRE HOSPITALIER INTERNATIONAL AMILCAR.SA

Capital : 28 800 000 DT

Rés. Tej Ennasr Ennasr II - Ariana

Identifiant Unique : 1290626 A

Suivant procès-verbal de l'AGE du 16/12/2024, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 16/12/2024 sous le n°AC031922024. Il a été décidé d'augmenter le capital social de (8 000 000) DT pour le faire porter de (28 800 000) DT à (36 800 000) DT et ce par création de (8 000 000) actions nouvelles de (1) DT chacune totalement à souscrire en numéraires et à libérer totalement à la souscription. La BANQUE DE TUNISIE, Agence BEB MENARA, recevra les fonds provenant de la souscription au compte indisponible ouvert au nom de la société sous le n°05008000030087037051. Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la publication de cette notice au JORT, mais, en cas de souscription Intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2024403109SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

ENTREPRISE DES TRAVAUX PUBLICS KILANI

Société anonyme

Au capital de 10.500.000 dinars

Siège social : Route de Médenine BP 59 - 6000 Gabès - Tunisie

Identifiant unique : 0003613N

1. Montant de l'augmentation du capital social : 10.100.000 DT en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Objet social : Travaux publics et construction d'ouvrages et de routes.

3. Durée : 99 ans.

4. Dépôt du Procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 Novembre 2024 a été déposé au Greffe du tribunal de 1ère instance de Gabès le 12 décembre 2024 sous le numéro AC 221862024.

5. Nombre d'actions à souscrire : 101.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription par conversion de créance. La souscription est réservée aux seuls actionnaires Mm. Rafik et Lassaad Kilani.

6. Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars chacune.

7. Apport en nature : Néant.

8. Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

9. Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dument habilité à cet effet.

10. Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de

l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

11. Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire seront versés par conversion de créance inscrite en compte courant associé et constaté par un certificat du conseil d'administration approuvé par le commissaire aux comptes conformément à l'article 305 du code des sociétés commerciales.

12. Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

13. Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été ratifiée par tous les actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société.

2024403129SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

ALUMENAGE

Société anonyme

Au capital social de 8.240.000 D

Siège social : 1111 Djebal Elouest Zaghouan - Tunisie

Identifiant unique : 0983098 T

Matricule fiscal : 0983098T/A/M/000

Montant de l'augmentation du Capital social : Un montant de 1.630.000 DT par apport en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Objet social : Fabrication des articles de ménage en aluminium.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 décembre 2024 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises sous le numéro AC061932024 le 18/12/2024,

Nombre d'actions à souscrire : 163.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions 11 émettre : 10 DT chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent 15%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social. L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Le nom et le siège de la banque qui recevra les fonds provenant de la souscription:

Nom de la Banque : Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT".

Domiciliation : AGENCE MGHIRA (K2) ;

Téléphone : 31 372 202;

Fax : 79 408 084.

Identifiant National de Compte Bancaire "RIB" : 08047020023200175455.

Titulaire du Compte Bancaire : STE ALUMENAGE.

Délai de souscription : Délai ne dépassant pas six (6) mois à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 nouveau et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2024403135SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Société Mediterranean School of Health - MSH

SA au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble "Lac 9", Avenue du Yen, les Berges du Lac 2 - Tunis

Identifiant unique : 1374587Z

- Montant de l'augmentation du capital social : 2.000.000 TND

- Objet social : fournir des prestations en matière de formation professionnelle.

- Durée : 99 ans à compter de sa constitution.

- Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17/10/2024 a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/12/2024 sous le numéro AC011842024.

- Nombre d'actions à souscrire : 200 000 actions nominatives à émettre au nominal et à souscrire en numéraire et à libérer du quart lors de la souscription, soit un montant total à libérer lors de la souscription de 500.000 TND.

- Valeur nominale des actions à émettre : Dix Dinars Tunisiens (10 TND).

- Apport en nature : néant.

- Avantages particuliers prévus statutairement : aucun avantage particulier.

- Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire qui doit être lui-même membre de cette assemblée. Les sociétés sont valablement représentées par un de leurs gérants ou par un membre de leur conseil d'administration ou par tout mandataire muni d'un pouvoir régulier. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

- Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation:

* Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale. ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social. Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale a le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toute somme qu'elle juge convenable, soit pour être portée à. un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant. Le solde des bénéfices est distribué sous forme de dividendes.

* En cas de liquidation, le produit net de la liquidation, après le règlement du passif, est employé à rembourser complètement le capital non amorti des actions. Le surplus, s'il en existe, est réparti entre les actionnaires.

- Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription de l'augmentation de capital doivent être versés dans un compte indisponible intitulé "Mediterranean School of Health - MSH" ouvert sur les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT, agence El Bouhaira (C4), sous le numéro 08032012043201355952.

- Délai de souscription : quinze (15) jours à compter de la publication de la présente notice au Journal Officiel sauf clôture par anticipation.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion : conformément aux articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, la réunion est tenue au siège de la société.

2024403144SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE AFFINICIA LAB

SARL au capital de 100.000DT

18, Rue de L'Artisanat Z.I Charguia 2 - 2035 Ariana

IU : 1861662G

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/11/2024 enregistré à la Recette des finances Charguia Tunis le 9/12/2024 Quittance N°134161-N°24713367 qui a été déposé le 18/12/2024 au RNE sous le n°2024153575, il a été décidé d'accepter la démission de M. Ramzi CHERIF et de nommer Monsieur Bardey FLORIAN gérant pour agir au nom de la société avec les pouvoirs les plus étendus sans limitation aucune.

2024R03182SRLB2

SOCIETE AFFITECH

SARL au capital de 50.000 DT

Immeuble Sarra, Boulevard principal 2ème Etage 1053 Les Berges du Lac Tunis

IU : 1868688Y

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2024 enregistré à la Recette des finances le Lac le 9/12/2024 Quittance n°M117779 - N°24710800, dont une copie a été déposée au RNE le 18/12/2024 sous le n°2024153573, il a été décidé d'accepter la démission de M. Ramzi Cherif et de nommer Monsieur Nicolas Guillaume Alexandre Vasseur de nationalité française, en qualité de gérant unique pour agir au nom de la société avec les pouvoirs les plus étendus et sans limitation aucune.

L'article 12 des statuts sera modifié en conséquence.

2024R03183SRLB2

Liquidation, dissolution de la société et nomination de liquidateur

SOCIETE BONNETERIE CORSETTERIE FRANCAISE - BCF

S.A.R.L. au capital de 20.000 DT

Siège social : Avenue Farhat Hachad 4022 Akouda Sousse

M.F : 000/M/A/1078749X

R.N.E. : 1078749X

Suivant P.V. de L'AGE du 30 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de Ksibet El Mediouni le 10 décembre 2024, sous le n°24501626 - quittance n°M044628, il a été approuvé de dissoudre et mettre en liquidation la société et de nommer Mr Nader Hadj Fredj liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendues, et que l'adresse de la liquidation est : immeuble khalifa B21 Avenue combattant suprême 5000 Monastir.

Les créanciers de la société sont appelés à produire les justificatifs et inscrire leurs titres de créances dans un délai de 21 jours de la date de parution de la présente annonce au JORT.

Une copie originale du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 12 Décembre 2024.

La présente annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 19 décembre 2024.

2024S01641SRLB2

Liquidation, dissolution de la société et nomination de liquidateur

SOCIETE AKOUDA LINGERIE

S.A.R.L. au capital de 20.000 DT

Siège social : Avenue Farhat Hachad 4022 Akouda Sousse

M.F.: 000/M/A/1078756W

R.N.E.: 1078756W

Suivant P.V de l'AGE du 30 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de Ksibet El Mediouni le 10 décembre 2024, sous le n°24501627 - quittance n°M044629, il a été approuvé de dissoudre et liquider la société et de nommer Mr Nader Hadj Fredj liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus, et que l'adresse de la liquidation est : immeuble khalifa B21 Avenue combattant suprême 5000 Monastir.

Les créanciers de la société sont appelés à produire les justificatifs et inscrire leurs titres de créances dans un délai de 21 jours de la date de parution de la présente annonce au JORT.

Une copie originale du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 12 Décembre 2024.

La présente annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien en date du 19 décembre 2024.

2024S01642SRLB2

Sté D'ALESSANDRO TRAVEL SARL

Capital social : 460.000DT

45 avenue Habib Bourguiba Le Colisée 1000 Tunis

MF : 1100H/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14/11/2024 enregistré à la recette des finances de rue Ghandi le 19/11/2024 sous le numéro 24806660 Quittance n°M086948 dont deux exemplaires ont été déposés au registre National des entreprises le 26/11/2024 sous le n°2024148516 il a été décidé de :

- Le non renouvellement du mandat de M. Karim Belaiba en tant Que gérant de la société D'Alessandro Travel.

- Nomination d'une nouvelle gérante Mme Saloua Makhlouf pour une durée d'une année à partir du 6/12/2024.

- Approbation des états financiers arrêtés au 30 septembre 2024.

- Passation de gestion pour la période du 1er janvier au 6 décembre 2024.

- Approbation du rapport d'activité du gérant sortant.

- Quitus au Gérant sortant pour sa gestion du 01/01/2024 au 5/12/2024 sans arrêter des comptes à cette date.

2024403123SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE HEALING PHARMA HOUSE

SUARL au capital de 3.000,000 dinars

Siège social : 70, Rue 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1442460Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du samedi 30 Novembre 2024 enregistré à la recette des finances avenue de la Gare Tunis en date du 9 décembre 2024, quittance n°M083043 enregistrement, n°24507457, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises dossier n°2024152492 le 12 décembre 2024. Il a été constaté la cessation totale de l'activité de la société et a été décidé la liquidation de la société à partir du 30 Novembre 2024, et la nomination de Madame Hela LETIFI titulaire de la CIN n°04656077 délivrée le 5 Avril 2024 liquidateur de la société.

2024T01225SRUB2

Société SATEX en état de liquidation

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital social de 6000DT

Siège social : Cité Nakhla 2 prés de sotifum

Ancien registre de commerce : N°B0431992007

Matricule fiscal : 1002394A/A/M/000

Aux termes de procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la société tenue le 4/12/2024, lequel a été enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 12/12/2024 sous, le n°24809091 quittance n°M109776 et a été déposé le 13/12/2024 au registre national des entreprises sous le n° 2024152998, il a été décidé :

- La prolongation du mandat du liquidateur Mr Nader Annabi et lui donner les pouvoirs nécessaires pour mener à bien les procédures de liquidation jusqu'au 6 mars 2025.

- La distribution de la récolte de liquidation assurée au trésor public d'une valeur de 4200 dinars au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. La distribution définitive n'interviendra qu'après l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de la date de publication de la présente décision dans le cas où le liquidateur dont le bureau est situé au 26 rue Mohamed Ali Bizerte ne recevra pas d'objection au sens de l'article 46 du Code des sociétés commerciales.

2024403139SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Place de la République Radés le 02/12/2024 sous le n°24203682, quittance n°M075356 Mohamed Hédi Ben Hamdene Ben Amor Azzabi, titulaire de la CIN n°00088864 MF : 0086631X domicilié

au 15 rue Jahedh Radés ben Arous a vendu à Mr Adel Ben Mokhtar ben Belgacem Dhaouadi la totalité du fonds de commerce sis au 7 rue Sousse (auparavant rue Abdelaziz Aroui) qui consiste à un local de vente des habillements et prêts à porter avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites auprès de l'acheteur à l'adresse où se trouve le fonds de commerce objet de la dite vente dans les délais légaux.

Un extrait de la présente annonce a été soumis dans le journal la Presse du 20/12/2024.

2024T01226FCCC2

Renonce de fonds de commerce

Suivant acte authentique rédigé par Notaire Maître Tounakti Salha et son assesseur du 19-8-2024 sous n°117-51 page : 152-51 Monsieur Chams Eddine Ben Taher Ben Abderrahman Twati (CIN n°09975052), a renoncé à un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 64 rue 4001 cité Ezouhour III - 2052 Tunis, connu sous le nom de Magasin Chams Stor, spécialisé dans la vente des pièces électroniques avec tous ses éléments matériels et immatériels à madame Zaara bent Hédi ben Dhaw Ben Ali (CIN n°04671878).

Toutes les oppositions sont acceptées au Bureau de Notaire Maître Tounakti Salha sis au 28 bis 1er étage cité Ezzouhour 3 Tunis. Annonce parue au journal Le Quotidien le 28-11-2024.

2024R03038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 6/12/2024 enregistré à la recette des finances de Bouhajla en date du 6/12/2024, N° de quittance M070637 N° d'enregistrement 24202666, Bader Eddine Ben Khmais Hani a vendu à Mr Khairi Ben Abderahman Shili, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente fruits secs, dans le local sis à l'avenue 14 Janvier Bouhajla en face pharmacie de nuit.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'avocat Haroun Shili à son bureau sis à l'avenue Ali Ben Amara Bouhajla Kairouan 3180 dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/12/2024.

2024R03175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p rédigé par Maître Salem Jaouane en date du 30/4/2024 enregistré à la recette des finances Bizerte le 3/5/2024 sous le n°24203081 quittance n°M044270, SOCIETE INDUSTRIE DE LA CONFISERIE FAHAD AL-SHAMI son MF : 1725456/R/A/M/000 représentée par son gérant Fahd Elhamaoui titulaire de passeport N°013920671 a vendu à Madame AFEF MECHERGUI titulaire de la CIN n° 11419117 Délivrée le 16/02/2023 à Tunis le fonds de commerce d'un local destiné à l'industrie et la vente de confiserie, pâtisserie et glace sis à résidence Saidi Rue de l'Environnement Zarzouna Bizerte. Les oppositions doivent être représentées entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 19 décembre 2024.

2024R03177FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente du fonds de commerce daté le 9/12/2024 enregistré à la recette des finances d'Ajim le 9/12/2024 n° de quittance M027577, n° d'enregistrement 24200892, Mr Malek Maaloul sis à Ajim Djerba titulaire de registre fiscal n°D/1694756 a vendu à Mr Mohamed Wederni la totalité du fonds de commerce concernant la vente de la volaille sis à la rue Saleh Ben Yucef Lahwanit Ajim Djerba.

Les oppositions doivent être déposées au cabinet de Maître Wafa Glaa Avocate à la cour de cassation à son adresse sise à rue Abou Kacem Chebbi immeuble laghwen 1er étage Ajim Djerba, dans un délai de 20 jours après la parution de cette annonce au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 15/12/2024.

2024R03179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte soussigné daté du 26/11/2024 et enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 02/12/2024, sous le numéro M062056, sous le numéro d'immatriculation 24204807, Briki Jamel a vendu à Mejri Souad la totalité du fonds de commerce sis au 20 résidence basatine cité Hédi Nouira 2 Borj Louzir Ariana.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acheteur dans les 20 jours de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 20/12/2024.

2024R03181FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Nabeul le 28/11/2024, quittance n°M126532, Mr Mohamed Amine Belwaer titulaire de la CIN n°06446363 délivrée le 12/9/2018, donne à Mme Hedia Mami, titulaire de la C.I.N n°01659414, la totalité du fonds de commerce sis à Rue Khmaies Triki Hammamet. Les créanciers doivent faire opposition à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 14 décembre 2024.

2024R03195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 6/12/2024, enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous le 24202001 quittance n°M047005, la société Chebil métal distribution SARL résident rue le Caire Zaouiet Sousse numéro d'identification fiscale unique 1658073C a vendu à la société promo shop société en cours de constitution représentée par la gérante SIRINE KAHLOUL CIN 12839787 réside à la rue le Caire Zaouiet Sousse la totalité du fonds de

commerce vente d'aluminium et autres situé à la rue le Caire Zaouiet Sousse.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Echourouk le 19/12/2024.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce sis à la rue le Caire Zaouiet Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2024S01640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances d'Agareb le 10 décembre 2024 sous le n° de quittance M031994 reçu n°24201251 Mr Abdelmonem Othmeni titulaire de carte d'identité n°13457660 a cédé à Mr Mohamed Ben Jdila titulaire de carte d'identité n°1269583 la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que buvette sis à l'avenue Habib Bourguiba Agareb Sfax.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteur au local objet de ce contrat dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk du 17/12/2024.

2024X01698FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte S.S.P. daté du 11 décembre 2024 et enregistré à la Recette des Finances, rue de la Gare - Tunis, le 13 décembre 2024 sous le n° 24207595, Monsieur Fathi Khorchani, demeurant à Cité Charayha - Route de Tataouine - Médenine, a vendu à Monsieur Slim Daizi, demeurant au 20, rue du Maghreb - La Marsa - Tunis, la totalité d'un fonds de commerce destiné à tous types d'activités commerciales, à l'exception de la boucherie et de la menuiserie, exploité en tant que restaurant, sis au n° 96, rue Radhia El Haddad (ex-rue de Yougoslavie), à l'angle de la rue Ibn Khaldoun - Tunis, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions devront être formulées dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la publication du présent avis, au domicile élu, au cabinet de Maître Mohamed Mosbah, avocat à la Cour de cassation, sis au 38, rue Ghandi, escalier gauche, 2e étage, Tunis, où une copie de l'acte de vente du fonds de commerce a été déposée.

Ce même avis a été publié dans le journal Assahafa en date du 14 décembre 2024.

2024403108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 18/9/2024, enregistré à la recette de finances Lac le 23/9/2024 sous le n°24209808, quittance n°M109311, la société ABCO, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au Centre commercial les Pyramides du Lac - Boutique 23 Tunis, inscrite au Registre National des Entreprise sous l'Identifiant Unique n°0778208J, a cédé à Faten Ben Youssef, CIN 08347579, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1213055F. Adresse : Boutique numéro 21 Complexe le Carré du Lac, les Berges du Lac Tunis, la totalité du fonds de commerce consistant en une boutique de commerce exploité dans le local portant le n°21 situé au Centre Commercial Le Carré du Lac sis aux Berges du Lac Tunis, couvrant une superficie de 13,5 m² environ.

MF : 1627543R

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains tiers détenteur, Maître Skander Lahmaier, avocat ayant son cabinet au 106 bis rue de Palestine Tunis, et ce dans les 20 jours suivant la parution du présent avis au journal officiel de République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Essahafa le 18/12/2024.

2024403120FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 5/11/2024, enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 15/11/2024 sous le n°24211978 reçu n°135759, Monsieur Yassine Krid demeurant à Mezrane Ajim Djerba Médenine, vend à la Société «Grillades Amir Youssef» sis au 54 rue Jawdet El Hayet Sokra Ariana, tout le fonds de commerce qui a comme activité restaurant sis au 54 rue Jawdet El Hayet Sokra Ariana.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 20/12/2024.

2024403137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp, en date du 21 novembre 2024 et enregistré à la recette des finances Place de la République Radés en date du 02 décembre 2024 (enregistrement n°24203685 / quittance n°M075399), Mr Kasri Lamjed, titulaire de la CIN n°07452432, demeurant au km 9 route Raoued Ariana Nord Ariana, a vendu à Mme GALAAOUI Houda, titulaire de la CIN n°05827094 demeurant au 04 rue de la Méditerranée cité El Ons Jayara Sidi Hssine Tunis, tout le fonds de commerce sis au complexe commercial Radés Forêt imm. B app.207 3ème étage Ben Arous (boulangerie). Toute opposition doit être déclarée, au siège du fonds de commerce, dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur. Cet avis a été publié au journal Alchourouk, en date du 12 décembre 2024.

2024403138FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Houmet Essouk le 22 novembre 2024, sous n°24307903, quittance n°M120639, Mr Mohtadi Ben Ahmed Barkallah Titulaire de la CIN n°08617353, a loué à la Société «Ulysse for Kitchen and Design» au

nom de son représentant légal Mr Mohamed Ben Moftah Chhidi CIN n°13424179 la totalité du fonds de commerce pour tous types de commerce situé à la rue 20 Mars Taourit Houmet Essouk Djerba, à partir du 12/11/2024 Jusqu'au 11/11/2025 renouvelable.

Les oppositions se font chez le locataire du local concerné dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 14/12/2024.

2024R03178FCCC3

Location d'un fonds de commerce
Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 12/12/2024 enregistré à la recette des finances de Rue Eljazira en date du 19/12/2024, quittance n°M079943 d'enregistrement 24303774, Sté victoria de pièces de rechange représentée par sa gérante Mme Mounira Bent Salem Ksibi Ksibi a loué à la Sté Hydra net Tn représentée par son gérant Mr Arbi Ben Hmida Ben ALAYA la totalité du fonds de commerce "gérance libre" destiné vente téléphones mobiles et électroménagers et ordinateur et produits divers et ses dérivés, dans le local sis au 57 rue Sahel Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 20/12/2024.

2024R03186FCCC3

Location gérance

En vertu de l'acte SSP daté le 4/12/2024 et enregistré à la recette des finances de La Marsa le 11/12/2024, quittance n°M148569, enregistrement n°24308273 la Sté «EXOTIC RENT A CAR» a loué à titre de gérance libre à la Sté «EXOTIC TOURS BY MM» la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé au bord de la route de La Marsa GP9 Tunis.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds situé au bord de la route de La Marsa GP9 Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 20/12/2024 dans les deux journaux Le Quotidien et Echourouk.

2024R03196FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Kamel Chetouane, avocat, daté du 02/12/2024 à la municipalité d'El Alia, Bizerte, et dûment légalisé par les deux parties le 3/12/2024, enregistré auprès de recette des finances d'El Alia, Bizerte, le 4/12/2024 sous le numéro 24301124 et le récépissé n° M044017, Habib Ben Mohamed Ben Khamis Ben Halima a loué le fonds de commerce à Ilhem Chedly Ben Hussein Guenenna, exploité à toutes les activités commerciales et actuellement exploité pour la vente de produits alimentaires généraux, situé à Khetmine, El Alia, Bizerte.

Les éventuelles oppositions concernant cette location peuvent être présentées à Maître Kamel Chetouane, sis à l'Avenue Taïeb Mehiri, 7000 Bizerte, au rez-de-chaussée, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal "Le Quotidien" en date du 18/12/2024.

2024403118FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P signé le 18 octobre 2024 et enregistré à la recette des finances Béja à la même date, Quittance n°M080679, Enregistrement n°24308441, Mr Yamen Ben Chedli Bouali, CIN n°02338897, a loué à la société El Kasba Tourisme, M.F : 1843418T, son fonds de commerce exploité dans l'activité d'auberge de tourisme et de restaurant, sis à la Rue Hédi Chaker - Béja Nord avec tous ses composants matériels, moraux pour une durée de 10 ans du 01 octobre 2024 au 30 septembre 2034.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée ci-dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 14/12/2024.

2024403124FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole El Toumouh

Adresse : Elmagren Gouvernorat Bir Lahmer Tataouine 3212

Selon récépissé n°11 du 23/12/2005

Et selon demande n°4560 du 4/12/2024

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Eltoumouh.

Siège social : Tataouine 3212.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone Elmagren Gouvernorat Bir Lahmer d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Khaled Elhosni est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Bechir Gribaa est nommé Trésorier de groupement.

2024R03193APSF1

Avis

Dénomination de l'Association : Amicale des Agents et Cadres de la Commune Rakhmet

Siège social : Commune Rakhmet Sbeïtla Kasserine

Objet : Social, Culturel, Loisirs et Educatif.

Objectifs :

- Renforcer les liens d'amitié et de fraternité entre les ouvriers et les cadres de la Commune dans la limite du respect du bon déroulement des services de la commune ainsi que le développement de ses services

- Coopérer avec les associations similaires dans le cadre de transparence, égalité et protection de l'intérêt public.

Fondateurs :

- Président : Allagui Habib

- Secrétaire Générale : Derbali Saliha

- Trésorier : Derbali Ali.

2024R03194APSF1

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble

«Ons Palace»

Route Tanyour Km6 Chihiya - Sfax

En vertu du PV de l'AGO du l'immeuble Ons Palace, du 12 Octobre 2024 à la recette des finances le 12 Novembre 2024, sous le n°24806871, quittance n°M007564 le syndicat des copropriétaires du l'immeuble Ons Palace est constitué, sis à la Route Tanyour Km6 Chihiya - Sfax.

Et en vertu de ladite PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Yengui Naiim : Président du syndicat.

- Mr Hadj Taieb Moez : Trésorier.

- Mr Massmoudi Oussema : Membre.

- Mr Trabelsi Feker : Membre.

- Mr Werghemi Abdelmajid : Membre.

Le syndicat des copropriétaires du l'immeuble Ons Palace entame ses travaux officiellement à partir de 12 octobre 2024.

2024X01665APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Nom : Groupement de développement agricole (Al-Naeam)

Siège social : Rue Mohamed Ali Alaoui Al Meknassi, 9140 Sidi Bouzid

Objectifs :

- Préparer la zone d'intervention avec la construction nécessaire

- Lier les liens de coopération et d'échange dans le domaine du développement des capacités des femmes rurales avec d'autres structures agricoles nationales et internationales

- Aider les acteurs à commercialiser vos produits et les guider avec les meilleures techniques agricoles.

Comité :

- Naima Ammari : Présidente

- Zaineb Ayadi : Trésorière

- Rokaya Jawadi : Membre.

2024X01696APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Tennis for Development

Adresse : 6, Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les objectifs :

- Promouvoir du sport et du tennis en tant qu'outil de développement personnel, social et communautaire

- Encourager la pratique du sport du Tennis afin de favoriser l'éducation, l'inclusion sociale et la création de liens au sein de la société

- Coopération avec des associations ayant des objectifs similaires en Tunisie et à l'étranger.

Comité directeur :

- Président : Monsieur Alexandre Simons

- Vice-présidente : Madame Helena Fabricius

- Secrétaire Général : Monsieur Tristan Marchand

- Trésorière : Madame Amélie Hayois.

2024403087APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Club d'athlétisme Abu Salem

Siège de l'association : Le bureau local de l'industrie, du commerce et des industries traditionnelles à Abu Salem

Objectifs : L'association a pour objectif de former et former les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et artistiques, et de les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives, qui sont soumises à l'encadrement des universités sportives dans lesquelles elle est impliquée.

Membres : Président Najib Al-Yaqoubi, Al-Salha Al-Azizi, Bilal Al-Azizi, Youssef Al-Azizi, Aya Maghraoui, Hisham Al Hammami, Sami Al-Rizqi.

2024403130APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement des membres du bureau du syndic de la Résidence Victoria

Selon le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 13/10/2024 enregistré à la Recette des Finances du Kram en date du 02 décembre 2024 sous le n°24710221 reçu n°133495 l'Assemblée Générale Elective du syndic des copropriétaires de la Résidence Victoria sise aux Jardins de Carthage - le Kram - Tunis a décidé le renouvellement des membres du bureau comme suit :

Président : M. Moncef Ammous

Trésorière : Mme Sonia Abdeljaoued

Membres : Mme Khalthoum Zidani

Mme Radhia Ben Ghorbel.

2024403128APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : la société Tunisienne de Banque, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B182331996 Tunis.

La partie saisie : 1- Monsieur Taoufik Ben Ali Oueslati CIN n°05046584 demeurant à Ben Arous Fouchana Ferme El Mnaichia.

2- Monsieur Ali Ben Laamari Oueslati CIN n°00100391 demeurant à Ben Arous Fouchana Ferme El Mnaichia.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF : 81214LAP000.

Propriété saisie : Il s'agit des parts Indivises du T.F n°53470 B. Arous dénommé HABIBA687 situé à Fouchana lot n°2 du plan du titre, 30783. C'est 1 terrain agricole superficie de 64 Ares 58 Ca-6458 m² démorcelé en 6458 parts, la partie adverse à 944,5 parts.

Le 2ème défendeur a fait donation à la nue propriété à Mr Taoufik Oueslati de ses 944,5 parts, y est bâtit une maison de 2 chambres et 1 salon avec garage avec une grande terrasse.

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à 196.147.127 D sans les dépenses.

Date et lieu de la vente : 16/01/2025 à partir de 9h du matin au Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T01222VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Hassine Ben Abdallah

19 rue 20 Mars 1956 la Marsa Plage - Tunis

Les parties poursuivantes : - Mohamed Mokhtar Ben Taher Ben Mohamed Béji CIN 00050811 - Taher Ben Adnen Ben Taher Béji CIN 13001727 - Hamda Bent Taher Ben Mohamed Béji CIN 00430568 - Latifa Bent Slimane Ben Ali Azek CIN n°00782898, demeurants au 36 rue du Sahel Montfleury Tunis, élisant domicile au cabinet Maître Hassine Ben Abdallah avocat 19 rue 20 Mars 1956 la Marsa Plage Tunis.

Les parties poursuivies : - Mohamed Habib Ben Taher Ben Mohamed Béji CIN 00473847 - Fatma Bent Mohamed Ben Mahmoud Ayari CIN 00785734 - Farah Bent Khaled Ben Taher Béji CIN 13010841- Bilel Ben Khaled Ben Taher Béji CIN 04702646 - Hajer Bent Moncef Ben Othman mariée avec Bilel Ben Khaled Ben Taher Béji, suivant la loi relative au régime de la communauté des biens entre époux, demeurants 36 rue du Sahel Montfleury Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Hassine Ben Abdallah dont son étude sise au 19 rue 20 Mars 1956 la Marsa Plage - Tunis (M.F : 000PA514240W).

Le bien immobilier destiné à vendre : La propriété est située au 36 rue du Sahel Monfleury Tunis et est représentée par la parcelle n°7 du T.F n°118078 Tunis dénommée «Zahraa 4», d'une superficie de 455 m² et divisée en 455 parties, et comprend : 1) Un ancien bâtiment principal "villa" à deux étages, son rez-de-chaussée comporte un hall à l'entrée, un salon, une chambre parentale, deux chambres, un hall, une cuisine et une salle de bain, et son premier étage comporte deux logements, le premier avec un couloir à rentrée relié à un petit couloir menant à une cuisine et une salle de bain, suivi d'un salon et deux chambres, et le deuxième logement comporte un petit hall à l'entrée et un 2ème hall donnant sur un salon, et deux chambres, une cuisine et une salle de bain.

2) Un bâtiment secondaire «Duplex» composé d'un rez-de-chaussée avec un hall à l'entrée donnant sur un salon et un petit couloir, un 2ème salon avec une salle à manger et un petit hall donnant sur la cuisine, et un premier étage avec un hall donnant sur deux chambres et une salle de bain, 3) Un petit bâtiment avec un rez-de-chaussée composé d'un magasin de prêt-à-porter qui s'ouvre sur l'accès principal (rue du sahel), la superficie totale de l'ensemble du terrain sur lequel les bâtiments sont situés est de 455 m², la superficie couverte cumulée de tous les bâtiments est de 465 m² et la superficie utile intérieure totale de tous les locaux des différents étages est de 376 m².

Mise à prix : Un million deux cents quinze mille huit cent quatre vingt trois dinars et 395 millimes (1.215.883 dt 395) plus les frais divers.

Date et heure de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis le mardi 21 Janvier 2025 à partir de 9h.

- Visite de l'Immeuble objet de l'adjudication : la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de la semaine pendant l'horaire administratif.

- Observations : Pour plus de renseignement consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère Instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hasslne Ben Abdallah dont son étude sise 19 rue 20 Mars1956 la Marsa Plage - Tunis. Ne peuvent participer à l'adjudication : que ceux qui auront consigné au préalable le 1/3 de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable du Mr. le gouverneur.

2024T01223VEPA1

Avis

Monsieur Nasreddine Ben Osman

Avocat à la cour d'appel

50 Rue de Paris

MF : 1127479T

Monsieur Nasreddine Ben Osman, dont le bureau est situé à la rue de Paris n°50, Tunis, en relation avec son représentant, Mokhtar Ben Mahmoud Mejri, domicilié à Nahj 1105, n°27, Tunis, au sujet de l'acte en vertu duquel le jugement de partage civil n°83154 rendu par le tribunal de première instance de Tunis a été exécuté. En date du 15/7/2021 à Tunis, objet d'un procès-verbal d'avertissement en date du 30/8/2024 sous le numéro 17573 contre les défendeurs, Ramadan Mejri, Jalal Mejri, Lassaad Mejri, Basma Mejri, Lamia Mejri par l'avocat de l'exécution M. Anas Ben Salem propriété peut être visitée l'immeuble sis à la rue El Ikhlas, numéro 16, quartier Tahrir, Tunis, tous les jours de 8h à 18h00. Le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal de première instance de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant, Me Nasreddine Ben Assamalen, et l'appel d'offres s'adresse aux étrangers résidant à Tunis à l'exception de ceux qui sont titulaires d'une autorisation du gouverneur de la région. Chaque personne désirant participer à l'appel d'offres doit garantir le tiers du prix d'ouverture, estimé à cent soixante et

onze mille six cents dinars (171 600,000), ou fournir un chèque bancaire certifié ou fournir une garantie bancaire irrévocable, sachant que la date de clôture est fixée au 28 janvier 2025.

2024T01224VEPA1

Extrait publicitaire de vente aux enchères

Saisissant : 1- Fethia Echerni 2- Ibrahim Benrehouma 3- Amira Benrehouma 4- Malika Klai 5- Ahmed Amin Elkefi 6- Rim Elkefi, ayant leur domicile élu au cabinet de leur avocat maître Zied Elkefi sis à rue 8 juillet 1884 el Kef 7100. Saisie : 1- Tarek Benrehouma 2- Basma Benrehouma 3- Mohamed Montassar Benrehouma 4- Nessrine Benrehouma, domiciliés à cité el asetidha, cité Hached Elkef.

Avocat poursuivant : Maître Zied Elkefi avocat, rue 8 juillet 1884 Elkef 7100 M.F : 1131389/X.

Désignation de l'immeuble saisi : Un lot de terrain n°13 qui fait partie du titre n°57 S2 elkef sise à cité El asetidha Cité Hached Elkef, d'une superficie totale de (495 m²) composée de deux parties ; 1/ un terrain nu d'une superficie de (393 m²) et 2/ une partie bâtie et mal entretenue d'une superficie de (102 m²) contenant deux pièces, une cuisine, une salle d'eaux, un hall et une véranda.

La mise à prix : le prix de vente est estimé par cent trente mille deux cent dinars (130 200.000 d) estimé par l'expertise de Mrs Ali-hichem ben Arfa avec frais de poursuite.

Date et heure de l'adjudication et du tribunal : l'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance du Kef qui sera tenue le lundi 27 janvier 2025 ; à partir de neuf heures et ce qui suit.

Condition de visite de l'immeuble : l'immeuble peut être visité quotidiennement suivant l'horaire administratif.

2024R03176VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Naouel Wannes Ben Jemia

Avocate à la cassation

MF : 783596 V

Complexe El Menzah avenue Salah ben Youssef Houmt souk Djerba

Tél : 95498787/54762003

Partie poursuivante : Madame Imen Ben Khafedh, sans travail, domiciliée au cabinet de Maître Naouel Wannes Ben Jemia, Avocate à la cassation, sise au Complexe El Menzah avenue Salah ben Youssef Houmt souk Djerba (en sa qualité de poursuivante).

Partie saisie : Monsieur Abdelaziz Chaâbène, résident à l'étranger, domicilié à Mellita Houmt souk Djerba gouvernorat de Médenine (en sa qualité de partie saisie).

Avocat poursuivant : Maître Naouel Wannes Ben Jemia, Avocate à la cassation, à Complexe El Menzah avenue Salah ben Youssef Houmt souk Djerba.

L'immeuble saisi : Bien immobilier non immatriculé, soit un terrain sis à Mellita Djerba en dehors du plan d'aménagement, limité au sud par la propriété des filles de Ameur Châabène longueur 40 m, à l'est une voie non goudronnée après un mur après la propriété de Hafedh ben Bouich Jerbi longueur 30 m, au nord en partie la propriété d'autrui et dans le reste l'aéroport longueur 40 m, à l'ouest la propriété d'autrui longueur 30 m. Le terrain comprend 4 oliviers moyens dont 3 au nord et une à l'est et un palmier. Il comprend également la fondation de base d'une maison inachevée d'une superficie de 316 m² à peu près et les murs tout autour en pierres à hauteur de 80 cm, en plus d'une pièce vétuste de 6 m de long et de 3m de largeur ainsi qu'une fesguia à l'entrée faisant partie d'un vieux houch démoli.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à trente et un mille neuf cent trente deux dinars (31.932,000 D) après le rabais de 40 % du prix initial conformément à la loi, à majorer des frais et débours supplémentaires qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi 20/01/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au Tribunal de Première Instance de Médenine sis sur la route de Tataouine.

- La visite de l'immeuble peut se faire dans la journée durant toute la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant maître Naouel Wannes Ben Jemia à son cabinet sis au complexe el Menzah avenue Salah Ben Youssef Houmt Souk - Djerba, ou le Tribunal de Première Instance de Médenine.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou par chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers il faut obtenir en plus l'autorisation préalable du Gouverneur.

2024R03197VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Lazreg Sonia

Avocate à la cour

Il sera procédé le lundi 27-01-2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse2 à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : La Société Comptoir Tunisien de Bâtiment COTUB, en la personne de son représentant. SA, IU 0003755C demeurant à la route de Tunis km 0.5 Sfax.

Le débiteur saisi : Abdellatif Ben Abderrahmane Ben Hsouna Ben Abdessalem, commerçant. IU 0182038Z. CIN 02907035, demeurant à la Rue Alkouroum Kalaa Kbira Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Lazreg Sonia, Avocate à la cour, sise à l'Avenue Commandant Béjaoui Immeuble Sousse Tower Sousse. MF : 798311S/tél : 73219757.

Le bien immobilier mis en vente : La totalité des parts indivises (800/2734) dans le titre foncier n°7295 Sousse nommé «Marzouga VI» constitué de deux parcelles n°1014 et 1047 du plan cadastre sur réquisition n°8549 TIS situé à Zaarna de l'Est, délégation Kalaa Kbira gouvernorat de Sousse, la superficie totale est de 2734 m² appartenant au débiteur saisi, limitée au nord par rue El kouroum d'où l'orientation, à l'est par Mouldi Souilem, au sud par les héritiers de Youssef Belhadj, à l'ouest par Ezeddine et Ajmia Ben Abdessalem,

il s'agit d'un lot de terrain clôturé contient un bâtiment principal constitué d'un rez-de-chaussée et deux étages et une annexe constituée d'un rez-de-chaussée et un étage.

Le bâtiment principal : Le RDC est constitué d'un atelier de menuiserie, superficie 410 m² / des bureaux dans un mezzanine superficie 25 m².

Premier étage destiné au stockage du produit de menuiserie superficie 330 m² / deuxième étage contient deux appartements pour habitation superficie 300 m².

L'annexe : Au RDC, un atelier de teinture superficie 75m² / au premier étage, un studio de 75 m².

Références d'immatriculation : volume 82 n° 761 Sousse, journée 04-5-1995.

Mise à prix : Un million cent soixante mille cinq cent dinars (1.160.500.000 d) en plus des charges qui seront tarifiées par le tribunal.

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour au temps de travail.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S01644VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Mouhamed ben Amor Rjeb, retraité, cin 02953053 demeurant à l'avenue quarenful Hammam Sousse.

- Partie saisie :

1- Rebh Rjeb, sans profession, demeurant à l'avenue Slah Eddin el Eyoubi Hammam Sousse.

2- Jalila Rjeb, sans profession, demeurant à l'avenue Palestine Hammam Sousse.

3- Naima Rjeb, sans profession, demeurant à rue la plage Hammam Sousse.

4- Abla Rjeb, sans profession, demeurant à l'avenue 14 janvier rue la plage Hammam Sousse.

5- Jamel Rjeb, retraité, demeurant à l'avenue 14 janvier rue la plage Hammam Sousse.

6- Habib Rjeb, retraité demeurant à l'avenue 14 janvier rue la plage Hammam Sousse.

7- Ahmed Rjeb, retraité, demeurant à Borjin Msaken Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Chebil avocat à la cour de cassation, sis à son bureau à 17 rue Taher Sfar Sousse.

Désignation des immeubles objets de la vente :

1) Terrain non titré entouré des murs, ayant une surface couverte de 332 m² et une surface totale de 1138 m² au prix de (257.020.000d).

2) Terrain non titré qui contient 2 maisons d'une surface couverte de 286 m² et une surface totale 1208 m², situé au borjin msaken au prix de (255.560.000d).

3) Terrain titré sous le numéro 67523 Sousse, sa superficie est de 24980 m² au prix de (137.390.000d).

4) Terrain titré sous le numéro 58666 Sousse, sa superficie est de 11640 m², situé au borjin msaken au prix de (744.900.000d).

Mise à prix :

La mise à prix totale a été fixée à un million trois cent quatre vingt quatorze huit cent soixante dix dinars (1394870000d).

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le jeudi : 16-01-2025 à 9 heures du matin au tribunal de première instance de Sousse 1.

Visite de l'immeuble :

La visite des lieux se fera chaque jour de 9 heures du matin à 15 heures de l'après midi.

Pour plus de renseignement s'adresser à l'étude de Maître Ahmed Chebil avocat à la cour de cassation et au greffe du tribunal de première instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01647VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 et ce le mercredi vingt deux janvier deux mille vingt cinq (22/01/2025) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Arabe Tunisien Bank (ATB) au nom de son représentant légal, titulaire de matricule unique 0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Hassen Ben Romdhan BOUALI, titulaire de la carte d'identité nationale n° 08787087, domicilié à Nakta Maharès Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts indivises qui représentent le tiers appartenant au saisi et se rapportant à l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°82930 Sfax dénommé "Emna" qui se compose d'une parcelle de terrain d'une superficie de 4028 m² sise à la localité de Bouakkazine secteur de Chaffar - Délégation de Maharès- Gouvernorat de Sfax limitée à l'Est par Farahat Rekik au Nord par les héritiers de Mabrouk BOUALI, à l'Ouest par la Route de Bouakkazine, divisée en deux lots, le premier a une superficie de 1170 m² clôturée de son côté Sud Est et Ouest et une ligne imaginaire du côté Nord. On trouve à son angle Est un espace couvert par des tôles métalliques, sa superficie est d'environ 49m², un bassin ayant une superficie de 8 m², un puits, 03 pieds d'oliviers et des arbres fruitiers le deuxième lot couvre une superficie de 2858 m² qui représente le reste du terrain et qui comporte 06 pieds d'oliviers de grande taille.

Mise à prix : La mise à prix de toutes les parts indivises revenant au saisi et décrites ci-dessus a été fixée par

l'Expert Judiciaire des Affaires Foncières Monsieur Salah GHRIBI suivant ordonnance sur requête à un montant de quarante et un mille trois cent trente trois dinars 333 millimes (41.333,333) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2024X01697VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q, dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant Agence route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Noureddine Ben Mefteh Zayyeni (débiteur hypothécaire), agriculteur, titulaire de la CIN 05280853 y demeurant à la Route de Gremda Km6 Merkez Sallemi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°33796 le 26/9/2024 sur la totalité de la propriété appartenant au saisi représenté par une parcelle du terrain sous forme rectangulaire non implantée et non construite sise zone Dkhila entrée délégation Mahres gouvernorat Sfax d'une superficie est de 741 m².

Cette propriété est limitée du Sud rue de largeur est de 10 m, de l'est le reste de la propriété sous forme d'une entrée, du nord le reste de la propriété indiquée, de l'ouest rue de largeur est de 10 m, clôturée par des murs du sud et de l'ouest et Tabia en terre du nord et sans clôture de l'est.

Cette propriété est convenable pour construire un local pour habitation de deux étages, prés de réseaux eau et électricité.

Mise à prix : est fixé à trente cinq Mille cinq cent soixante huit Dinars (35.568.000D) terre après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 2.833.972 Dinars outre les frais complémentaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 15 Janvier 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 11.856.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2024X01699VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix Initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société Comptoir du Sud pour les Matériaux de Construction, SARL, I.U. 0008640N, ayant son siège à route de Soukra km 4 Sfax et à route de Saltnia km 5 Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Majdi» objet du titre foncier n°13850 Sfax, situé dans la délégation de Jebniana, zone Al-Aitha, au bord de la route menant d'Al-Hazaq à Sayda. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 1152 m², délimité au nord par une route goudronnée, à l'est et au sud par Naceur Ben Ahmed Mbarek, et à l'ouest par un voisin, clôturé par des murs qui ne respectent pas les frontières du titre foncier, sur lequel est bâti un entrepôt au coin nord-ouest d'une superficie de 63 m², et au milieu un bâtiment d'une superficie de 402 m² qui consiste en une ancienne habitation avec un rez-de-chaussée et un étage supérieur. Son coin sud-ouest a été récemment agrandi et rénové, comprenant un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage. L'état du bâtiment est moyen et non entretenu, et la nouvelle partie est incomplète.

5- Mise à prix : Cent quatre vingt treize mille sept cent soixante-dix dinars (193.770,000), frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou

Elkacem Echebbi Sfax le lundi treize janvier deux mille vingt cinq (13/01/2025) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X01706VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : la société High Magherb Technology «HMT» SARL, IU, 0755225L, dont le siège social est à Tunis 2 avenue de l'environnement Immeuble Kallel les Berges du Lac, en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'un immeuble objet de titre foncier n°85486 Tunis dénommé "Artistas", La superficie totale est de 5365 m²/5365 parts situé entre les rives du lac Nord de Tunis et la route numéro 9 reliant Tunis à La Marsa. Le bien consiste en un terrain de forme quasi trapézoïdale, sur lequel est édifiée une construction composée d'un sous-sol et d'un rez-de-chaussée, destinée à des activités d'animation et de divertissement. Le sous-sol s'étend sur une superficie de 1375 m². Il comprend un espace avec des chambres froides, des salles de stockage, des installations sanitaires composées de douches, toilettes pour hommes et femmes, des caniveaux collecteurs d'eau et un couloir. Le rez-de-chaussée couvre une superficie de 1265 m². Il comprend un grand espace inachevé, auquel s'ajoutent d'autres espaces achevés, notamment un restaurant, un espace qui était auparavant exploité pour la projection de films, des équipements de cuisine et de réfrigération, des installations sanitaires, ainsi qu'un vaste espace à l'arrière du bâtiment. La façade avant comprend également un espace exploité en tant que café d'environ 165 m². A l'extérieur de l'immeuble, il y a une entrée pavée pour les véhicules. Sur le côté droit du bien, on trouve un jardin avec des arbres abandonnés, ainsi qu'une zone couverte de gazon naturel, équipée de parasols, tables et chaises destinées aux clients, mais non exploitées au moment de la visite. Une grande partie du bien est dans un état d'abandon total. La construction nécessite des travaux d'achèvement, ainsi que l'entretien et la réparation du réseau électrique et des réseaux internes des eaux usées. Etat général du bien : Une grande partie est dans un état d'abandon, nécessitant des travaux d'achèvement, de maintenance et de réparation.

Mise à prix : La mise à prix est de 8.307.500.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 21/01/2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis situé à l'Avenue Bab Bnet Tunis. La visite est possible tous les jours.

2024403113VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : la société High Magherb Technology «HMT» SARL, IU, 0755225L, dont le siège social est à Tunis 2 avenue de l'Environnement Immeuble Kallel les Berges du Lac, en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'un bien objet de titre foncier n°78343 Tunis, dénommé "Ismail", d'une superficie de 632 m², situé aux Berges du Lac, Tunis Nord. Il se compose d'une parcelle de terrain de forme rectangulaire située en bordure d'une route principale dans la zone du Lac, avec une construction comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée et quatre étages supérieurs. Le rez-de-chaussée est à vocation commerciale tandis que les étages supérieurs sont à vocation administrative. Le sous-sol, d'une superficie de 510 m², est aménagé en parking pour voitures avec 12 places et comprend également 2 entrepôts, et 2 salles. Le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte d'environ 230 m², une superficie des galeries extérieures d'environ 140 m², une surface couverte par du béton armé d'environ 100 m², et une superficie non couverte d'environ 10 m². Il comprend un grand espace en cours d'aménagement, des sanitaires, un escalier de secours et une pièce couverte en béton armé récemment construite; cet étage est en phase de réhabilitation avec des travaux non encore achevés et un local de gardiennage. Le premier étage, d'une superficie couverte d'environ 270 m², est en cours de réhabilitation avec un espace ouvert, des travaux de construction au niveau de l'escalier de secours, ainsi qu'à l'avant du bâtiment donnant sur la route principale, Cet étage est accessible via l'escalier de secours ou l'escalier métallique depuis le rez-de-chaussée, car la porte principale originale située du côté de l'ascenseur et de l'escalier a été murée. Le deuxième étage, d'une superficie couverte d'environ 405 m², comprend 11 bureaux, 2 sanitaires et des kitchenettes, et est accessible par l'ascenseur, l'escalier principal ou l'escalier de secours. Le troisième étage, d'une superficie couverte

d'environ 405 m², comprend 13 bureaux, 2 sanitaires et des kitchenettes, et est également accessible par l'ascenseur, l'escalier principal ou l'escalier de secours. Le quatrième étage, d'une superficie couverte d'environ 200 m² avec une superficie non couverte d'environ 205 m² comprenant 4 balcons, possède 5 bureaux et un sanitaire; tous s'ouvrent sur les balcons, un hall intérieur et un couloir. Cet étage mène également au toit qui donne accès à la cage d'ascenseur, construite en briques avec une toiture en dalle, d'une superficie d'environ 12 m². L'immeuble est équipé de climatisation centrale, de gaz naturel, de chauffage central ainsi que de dispositifs de sécurité et de surveillance.

Mise à prix : La mise à prix est 6.601.650,000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 21/01/2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis situe à l'Avenue Bab Bnet Tunis. La visite est possible tous les jours.

2024403114VEPA1

Vente d'immeuble aux enchères publiques

Créancier saisissant : la société agricole 'dick', identifiant unique 35712Q, domiciliée à la route nationale n°1 klm 12 Ezzahra.

Avocat poursuivant : Maître Moussa Smati, rue jbel bargou n°35 Tunis.

Débiteur saisi : Mr Jalel ben Hamza, résident n°9 rue Karawen Denden.

Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°11830 Beja dénommé «Akermi 1» situé sur la route régionale n°29 hinchir dchicha zone khachab Gbollat Beja, superficie 127154 m², vocation agricole avec périmètre d'intervention foncière, l'immeuble comprenant un entrepôt de 636 m² un studio de 71.50 m². Il comprend aussi 800 amandiers sur une superficie de 37300 m², 400 oliviers sur une superficie de 43100 m², cultivé de blé sur une superficie de 26500 m² et avoine sur 5000 m². Il comprend un puits de 14 m² une pompe et deux bassins de 400, 1500 m².

Mise à prix : un million cinquante quatre mille six cent un dinars cent vingt millimes (1054.601.120).

Date et lieu de l'adjudication : jeudi 16/01/2025 au tribunal de première instance de Béja.

Observation : l'immeuble peut être visité durant les jours et les heures du travail. Les étrangers ne peuvent surenchérir qu'après obtention de certificat du gouverneur.

2024403121VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à un jugement de licitation

D'un immeuble immatriculé sis à El Menzah 5, objet du titre foncier N°: 104088 Ariana

(EX N°: 42164 Tunis)

(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le poursuivant :

Mr. Taoufik Ben Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°00528695), élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2) contre :

- Mme. Jamila Bent Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°01386024), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, - Ariana.

- Mme. Rawhiya Bent Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°00557376), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, - Ariana.

- Mme. Hafidha Bent Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°00776750), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, - Ariana.

- Mme. Narjes Bent Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°00306409), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, - Ariana.

- Mme. Mounira Bent Youssef Ben Jomaa (C.I.N n°00743763), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, - Ariana.

- Mr. Nacef Ben Youssef Ben Jomaa - pour son propre compte (C.I.N n°00776478), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, -Ariana.

- Mr. Nacef Ben Youssef Ben Jomaa - pour le compte de sa fille mineur : Eya (C.I.N n°00776478), demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5. -Ariana.

- Mr. Adel Ben Nacef Ben Jomaa, né le 19/10/1998 à Tunis, demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, -Ariana-.

- Mr. Youssef Ben Nacef Ben Jomaa, né le 31/08/1997 à Tunis, demeurant au n°09 rue Mohamed Salah Ben Mrad, El Menzah 5, -Ariana.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

4) Désignation de l'immeuble mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble sis à la route de l'Ariana, km 04 en bordure d'une rue, d'une superficie totale de 05 a 79 ça (579 m²), fractionné en 579 parts, dénommé "HAFIDHA 19", faisant l'objet du titre foncier n° 104088 Ariana (EX N°42164 Tunis).

*) Selon le rapport d'expertise en date du 19/0112024 établi par Mr. Othmane MEHRI l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de l'Ariana en date du 3/11/2023 sous le n°10887 :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°104088 Ariana (EX N°: 42164 Tunis), sis à l'angle de la rue Mohamed Salah Ben Mrad et un passage, n°09, El Menzah 5, -Ariana-, sur lequel est construit un logement (villa) composé d'un RDC, un étage indépendant, une cave et un bâtiment secondaire. Le RDC d'une superficie de 190 m² se compose d'un salon, d'une salle de bain, d'une salle d'eau, de 03 chambres, d'une cuisine. L'étage est indépendant. Il est accessible par un escalier se trouvant au jardin. Il est d'une superficie de 200 m² et il se compose d'un hall, un séjour, de 02 salles de bain, d'une salle d'eau, de 04 chambres et d'une cuisine. La cave d'une superficie de 27 m² est accessible à travers le jardin où on trouve aussi un parking d'une superficie couverte de 25 m² et

un studio d'une superficie de 22 m² se compose d'une chambre, une kitchenette, une salle d'eau.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé.

Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briques, les portes et les fenêtres par le bois, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle. L'état de l'immeuble est moyen.

Les matériaux utilisés sont de qualité économique.

L'immeuble mis en vente est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à huit cent soixante quatre mille soixante dinars (864.060,000 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, -Ariana-, le lundi, vingt sept janvier deux mille vingt cinq (27/01/2025), à partir de 9 heures (affaire N°2844).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, -Ariana-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-, Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2024403125VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : Mr Mohamed Naceur Brahim (C.I.N n°08262100) demeurant au 331 rue Hsan Brahim, Ezzahra, Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Trois Terrains non immatriculés.

Premier terrain : d'une superficie de 458 m², sis Borj Chalbi Ezzahra - Mahdia sur lequel est bâti un édifice d'une superficie couverte de 165 m². Deuxième terrain : d'une superficie de 1663 m², sis Borj Chalbi Ezzahra Mahdia. Il s'agit d'un terrain nu exploité dans le domaine agricole. Troisième terrain : d'une superficie de 1250 m², sis Borj Chalbi Ezzahra Mahdia. Il s'agit d'un terrain nu exploité dans le domaine agricole.

Mise à prix : (438.650,000 D.T) outre les frais de poursuite.

- (159.850,000 DT) Premier terrain.

- (166.300,000 DT) Deuxième terrain.

- (112.500,000 DT) Troisième terrain.

Date et lieu de la vente : Lundi 27 Janvier 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Mahdia à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024403126VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de faillite

Règlement judiciaire N°182

Société Chemiserie de Boumardes "SARL"

Capital social : 150.000DT

Identifiant Unique : 296191 M/A/M/000

CNSS : 108809/72

Siège social : N°23, Rue Charles de Gaule - Tunis

Le tribunal de première instance de Tunis 1, a prononcé le 9 Mai 2024 la mise en faillite de la société Chemiserie de Boumardes avec les conséquences juridiques qui en découlent et a désigné la juge Ghaya Taij El Molk Belkhouja Juge déléguée de la faillite et la désignation de Mr. Jalel Haddad en tant que syndic de la faillite et l'autorisation d'apposer des scellés partout où cela est nécessaire et de publier le contenu de ce Jugement au registre national des entreprises.

Et selon la loi n°2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du jugement de faillite au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le Syndic de la faillite Mr Jalel Haddad à l'adresse suivante : 1 rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél/Fax : 71 277 191.

Email : jalel.hadad@planet.tn.

Ce délai devient soixante jours pour les créanciers résidents hors du territoire Tunisien ainsi que pour les dettes fiscales et la CNSS.

Sont exclus de ces dispositions les créanciers qui ont préalablement déclaré leurs créances dans le cadre des modalités de règlements judiciaire.

2024T01227VEPA2

Ouverture des procédures de règlements judiciaire

Société STIP

SA au capital 13 300 000 Dinars

Siège social : Route AMDOUN, Zone Industrielle Béja

IU : 0019560Z

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Béja dans l'affaire n°52 en date du 6 Décembre 2024, il a été décidé la nomination de l'expert et l'administrateur judiciaire Akram CHRITI, sis à 5 Bis Avenue Tahar Ben Ammar, Bloc B app 204 Manar 2 Tunis tél 26708130 en qualité d'Administrateur Judicaire dont la mission et l'inventaire physique et l'analyse de la situation économique, Financière et sociale et l'arrêté de la liste des créanciers et des dettes.

Les créanciers sont appelés à inscrire leur dette auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours pour les résidents et 60 jours pour les non-résidents à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2024R03172VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

STE COMMUNE

Madame Hanaa Sahnoun, Présidente du Tribunal de Première Instance de Grombalia, a décidé le 1er avril 2024, après avoir pris connaissance du texte de la requête, d'ouvrir un dossier de liquidation portant le n°158 et de nommer Mr Safouen Gaddour comme liquidateur d'une société commune. Sujet du contrat daté du 19/8/1999 et enregistrée le 11/9/2003 entre la défunte Meriem Al-Hani et Mr Abdul Al-Majeed Al-Hani dont le sujet est l'exploitation d'un actif commercial pour vendre des appareils électroménagers, portant une enseigne commerciale CONFORT IDEAL le local est situé à l'avenue du 7 novembre à Bouargoub.

Mme Ferial Mira a été nommée juge commissaire chargée de superviser la procédure de liquidation.

Pour plus d'informations, contactez le liquidateur, Safouen Gaddour, son bureau, avenue de la Litouanie Soliman Riadh 8027 téléphone 20303839 / fax 79411212.

2024R03180VEPA2

Plan de sauvetage au profit

De la société Les Aigles Sportifs SARL

En vertu de la décision n°327 du tribunal de 1ère instance Ben Arous en date du 15/7/2024, il a été décidé l'ouverture d'un plan de sauvetage en faveur de la Société Les Aigles Sportifs SARL sise à la Route Z4 Mégrine Riadh Ben Arous IU : 1556430N et la désignation de Mme Houda Chaabani juge commissaire et Mr Rached Zaghdoudi commissaire d'exécution.

2024R03187VEPA2

Ouverture des procédures de redressement judiciaire

Société SUD POTASSE

Cité El Bessetine N°05 Route Jerba Zarzis

Identifiant unique 1351913/T

N° d'affiliation C.N.S.S 546103-90

Monsieur le Président du tribunal de première instance de Médenine a rendu le 02 décembre 2024 sous le n°59 un arrêt de règlement judiciaire dont la teneur est la suivante :

- L'ouverture d'une période d'observation à l'encontre de la Société SUD POTASSE de six (06) mois

- La nomination de Madame Olfa El Akkari juge commissaire.

- La nomination de Mr Taieb Zerriaa administrateur judiciaire pour élaborer un plan de redressement de la dite société dans un délai de 04 mois

- L'interdiction à la dite société la cession ou nantissement de ses biens mobiliers ou immobiliers sauf sur autorisation au préalable de la présidence du tribunal.

- La suspension de toute poursuite individuelle et tout acte exécutoire durant la période d'observations visant le recouvrement d'une créance antérieure ou la récupération des meubles ou d'immeubles en raison de non paiement d'une créance.

- L'arrêt de l'application des intérêts des crédits y compris les crédits leasing ainsi que les intérêts de retard jusqu'à la fin de la période d'observation

- L'inscription de l'extrait du présent au registre de commerce, la transmission d'une copie du dit arrêt à la commission de suivi des entreprises économiques et sa publication au JORT aux frais de la débitrice

Ainsi les créanciers de la société sont tenus de produire leurs créances certaines et définitives justifiées par des pièces légales auprès de l'administrateur Judiciaire à l'adresse suivante :

L'administrateur judiciaire Taieb Zerriaa B.P N° 605 Houmt Souk 4180 Jerba (tél 98 424 840)

Dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2024R03189VEPA2

Jugement de changement de syndic de faillite

Sté CLAUDE ANNETTE EXPORT SOCLANEX SARL

Identifiant unique : 0034169K

Siège social : Rue Salaheddine Ayoubi, cité Alezdihar Gabès

En vertu du jugement du tribunal de commerce réunie le 9-12-2024 au tribunal de première instance de Gabès, il a été décidé de nommer monsieur ESSID Lassaad syndic de faillite à la place de monsieur Amine Abdelwahed, avec la révocation de la décision de juge de la faillite à la date du 4-12-2023, publiée au Jort n°144 de 1212-2023 ainsi que l'approbation du tableau des créanciers approuvé par le syndic de faillite monsieur Mohammed Laaroussi Guerini adopté par le Juge de faillite le 21-6-2018.

2024R03191VEPA2

Jugement de faillite

SOCIETE BLINDAGE DE TUNISIE "BDT" S.A

IU : 1400739Y

Adresse : Z.I Gabès

En vertu du jugement de tribunal de commerce réunie le 9-12-2024 au tribunal de première instance de Gabès, il a été déclaré la faillite de la société blindage de Tunisie avec tous ce qu'en résulte juridiquement, ainsi que considérée en cessation de paiement depuis le 8-6-2023.

Le tribunal a également nommé Monsieur Sami TAYECH juge commissaire, et nommé Monsieur ESSID Lassaad syndic de faillite. Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite conformément aux articles 497 et suivants du code de commerce, par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°383 Djerba Midoun 4116.

2024R03192VEPA2

Jugement de Faillite

ETOILE DU LAC

IU : 496612 H

En application du jugement de faillite n°641 en date du 9/11/2010 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis à l'encontre de la Société ETOILE DU LAC, il a été décidé ce qui suit :

Révocation de Mr. Abdel Raouf Manjour de ses fonctions de syndic de faillite et son remplacement par M. Aymen Neji en tant que syndic de faillite de la société.

Les créanciers de la Société ETOILE DU LAC sont invités à présenter leurs dettes avec justificatives au bureau du syndic de faillite sis au 8, Rue Othman Ibn Affan, Ben Arous, conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce.

Pour plus d'informations, appelez le numéro suivant : 97407662.

2024403115VEPA2

Décision de remplacement de syndic de faillite

Dossier de Faillite N de la Société «TUNISIE AFRIQUE EXPORT» sise

FOIRE INTERNATIONALE LE KRAM

Identifiant unique : N°1397004L

Dans le cadre du jugement n°986 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 27-6-2024 il a été déclaré la cessation de paiement de la société «TUNISIE AFRIQUE EXPORT», et sa mise en faillite.

Et en vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 6/12/2024, il a été décidé de remplacer monsieur ANIS EZZEDINE par monsieur HECHMI CHAKER en qualité de syndic de faillite Adresse : résidence essaada, appartement B.04, avenue Mohamed ennayfer, la Soukra.

2024403131VEPA2

Faillite SOPRODITE et son gérant Hassen Boussaada

Tribunal de première Instance de la Manouba

Le syndic de faillite de la Sté SOPRODITE avise les créanciers que l'état de créance de ladite faillite a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de la Manouba le 11/12/2024 sous le n°2024 conformément à l'article 500 du code de commerce.

2024403134VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SEFRIM «SA»

Société anonyme

Au capital de 2.100.000 dinars

Siège social : 23 Rue Kheireddine 8170 Bouselm

Identifiant unique : 0993478H

Les actionnaires de la société SEFRIM SA sont convoqués pour assister à l'assemblée Générale ordinaire le 17/01/2025 au siège social de l'ATD-SICAR sis à Rue Lac Léman, Résidence Regency, Les Berges du Lac à 10 H pour statuer sur les points suivants qui sont inscrits à son ordre l'ordre du jour suivant :

- Approbation de nomination de nouveaux administrateurs
- Fixation des attributions et la rémunération du Nouveau Président Directeur Général
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- Pouvoir pour formalités
- Questions diverses.

2024R03173SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15/01/2025

FLEXIPACK SA

Société anonyme

Au capital de 1 730 000 DT

Registre de commerce : B0957922006

Matricule fiscal : 0879018QAM000

Les actionnaires de la société FLEXIPACK sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société FLEXIPACK qui se tiendra le Mercredi 15 Janvier 2025 à 11 H au siège de STB SICAR sis au Centre Urbain Nord Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023
3. Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023
4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion pour l'exercice 2023
5. Affectation des résultats pour l'exercice 2023
6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

2024S01646SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STB MANAGER

SOCIETE DE GESTION DU GROUPE STB

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 dinars

Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Identifiant unique : 0796017F

N° CNSS : 340106-24

Les actionnaires de STB MANAGER sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 15 janvier 2025 à 10 heures du matin au siège de la société sis à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, 34, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du mode de gouvernance de la société

2. Mise à jour des statuts de la société

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2024403112SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SAHARIEN

S.A au capital de 5.335.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 031308 P/A/M/000

CNSS : 00204824-57

Messieurs les actionnaires de la société de Développement saharien sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 20 janvier 2025 à 10h au n°8 rue de l'énergie - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

- Approbation du bilan des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2024403133SANB3

Convocation à l'AGO

SOTACID ZAGHOUAN

Société anonyme

Capital social : 1.500.000 dinars

Siège social : Av George Zidane Z.I Zaghouan

MF : 745326K

Les actionnaires de la SOTACID ZAGHOUAN sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 21/01/2025 à 10 heures au siège de la société à av George Zidene Z.I Zaghouan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue des assemblées et des modalités et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion relative aux exercices clos au 31/12/2021, 2022 et 2023

3. Lecture des rapports généraux et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes ayant trait aux exercices clos au 31 /12/2021, 31/12/2022 et 31/12/2023 et approbation des états financiers des dits exercices;

4. Approbation de conventions réglementées relatives aux exercices 2021, 2022 et 2023;

5. Affectation des résultats aux titres des exercices clos au 31/12/2021, 31/12/2022 et 31/12/2023;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Fixation de jetons de présence;

8. Pouvoirs.

2024403149SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des associés

SOCIETE PROCLEAN DISTRIBUTION SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 200 000 Dinars

Siège social : 05 Bis rue de la teinturerie ZI Mégrine 2014 Ben Arous

Identifiant Unique : 0878840K

Les associés de la société Proclean Distribution SARL sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui aura lieu le 17/01/2025 à (10h) au siège de la société sis au 05 Bis rue de la teinturerie ZI Mégrine 2014 Ben Arous, et au cours de laquelle il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

- Changement de l'objet social;

- Mise à jour des statuts;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R03188SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale

Campagne 2022-2023

S.M.B.S.A ETTAJDID

Rue des Martyrs 4022 Akouda

Tél : 73356113

Fax : 73256120

MF : 28312K/N/M/000

Le Président de La Société Mutuelle des Services Agricoles ETTAJDID Akouda a le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale concernant LA CAMPAGNE AGRICOLE 2022-2023 qui aura lieu le mercredi 29 janvier 2025 à 9H du matin au siège de la société, pour traiter le programme suivant :

- Les rapports de conseil d'administration campagne 2022-2023,

- Les rapports de commissaire aux comptes campagne 2022-2023,

- Discussion et approbation des rapports,

- Actualisation de la liste des adhérents,

- Nomination du commissaire aux comptes pour les campagnes 2024-2025/2025-2026 et 2026-2027

- Renouvellement du 2/3 des membres de conseil d'administration.

Remarque :

1- Les adhérents peuvent voir le bilan et tous les rapports à partir du 20 janvier 2025 au siège de la société à l'heure administrative.

2- La présentation au conseil d'administration se fait à partir du 9 janvier 2025 au 17 janvier 2025. Les adhérents intéressés doivent envoyer une lettre recommandée au nom de Mr le Président du conseil à l'adresse suivante : Rue des Martyrs 4022 Akouda.

3- En cas de quorum non atteint l'assemblée aura lieu le mercredi 19 février 2025 au même lieu et en même temps et cette invitation reste valable.

Cette annonce est considérée comme invitation personnelle pour chaque adhérent.

2024S01643SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Mahfoudh Ben Taher Ben Boubaker Ameur, Titulaire de la CIN n°04628052 délivrée le 9/12/2024 annonce la perte de titre de propriété n°5475 Zaghouan et 5478 Zaghouan et 6376 Zaghouan et 5843 Zaghouan et 5861 Zaghouan et 90033 Ben Arous et 3402 Zaghouan et 3397 Zaghouan et 3401 Zaghouan et 9878 Zaghouan et 5710 Zaghouan.

2024R03171DIVD2

Mise sous tutelle

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Nabeul en date du 30/4/2024 sous le numéro 318, Monsieur Mohamed Youssef Chaabane a été désigné tuteur de son fils Monsieur Ahmed Diaa Eddine Chaabane.

Cette désignation comprend la gestion des affaires courantes et financières, ainsi que la représentation de Monsieur Ahmed Diaa Eddine Chaabane devant tous les tribunaux, administrations publiques et privées.

Toutefois, il est précisé que toute disposition concernant les biens de Monsieur Ahmed Diaa Eddine Chaabane doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'autorité compétente.

2024R03184DIVD2

Avis

Par Jugement n°240 du 12/7/2022 rendu par le tribunal de 1ère instance de Nabeul Mr Habib Ben Noubi Ben Hssan est nommé Tuteur de sa nièce Imen Ben Hssan pour gérer ses affaires et toutes ses opérations financières et administratives et la représenter devant d'autres tribunaux et administrations publiques et privées et ne pourra disposer de ses biens qu'avec l'autorisation de ceux qui le considèrent.

2024R03185DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ayoub Ben Mohsen Hamdi titulaire de la CIN n°11937607 pour le compte de son père le feu Mr Mohsen Hamdi déclare la perte de l'acte de propriété n°47 du 15/11/2002 objet du titre foncier n°22189 Kairouan sis à Imadet Al Mansoura. Gouvernorat de Kairouan. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Mansoura sous n°10671 le 13/12/2024.

2024S01625DIVD2

Avis

Madame Faiza Bent Mohamed Ben Hamdou Trabelsi avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 450 m² sise au quartier elzoubia route Gremda km 14 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01700DIVD2

Avis

Monsieur Dhuibi Hédi titulaire de l'identité 04204969 annonce que son titre de propriété 6833 objet du titre foncier 33893 Sidi Bouzid a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau de Saadaoui Ahmed à thyna dans un délai de 30 jours à partir de l'annonce. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

MF : PA1029989/P

2024X01701DIVD2

Avis

Monsieur Dhuibi Hédi titulaire de l'identité 04204969 annonce que son titre de propriété 14120 objet du titre foncier 68972 Sidi Bouzid a été disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressé au bureau de Saadaoui Ahmed à thyna dans un délai de 30 jours à partir de l'annonce. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

MF : PA1029989/P

2024X01702DIVD2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance n°82 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 27/11/2024, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur sur les biens de madame Alya Bent Nour Eddine Mahmoud et les héritiers de son mari feu Bader Eddine ben Ahmed ben Hassine Elgarbi ainsi il a été nommé Madame Sabrine Abdeli comme juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef à la rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au JORT.

2024403119DIVD2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Mannouba n°870757 du 21 novembre 2024 décide de nommer Mme Samia Khlifi liquidatrice

judiciaire pour liquider et administrer la succession de feu Mohamed Salah ben Ahmed Al Andolsi.

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée au liquidateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis. (tél : 96465820/95532517).

2024403122DIVD2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°16020 rendue par le Tribunal de 1ère instance de Nabeul le 5/6/2024, il a été nommé Monsieur Ahmed Chefi pour liquider la propriété représentée dans le terrain n°157 de l'exemple relatif au dessin immobilier n°652437 Nabeul Ceci après la délivrance de votre droit au divorce entre les deux parties, la vente par le mari de ses responsabilités à son ex-femme, et l'approbation de la fin du statut commun entre Rim bint Mohsen ben Rajab Al-Yazidi et Imad ben Rajab, fils d'Al-Haj Ben Rajab, afin que le représentant puisse présenter la preuve de la liquidation conjointe pour l'administration de la Propriété Foncière et Inscription son achat des responsabilités de son mari dans la résidence commune sous la supervision du juge du Séquestre et de la liquidation.

2024403127DIVD2

Perte de titre de propriété

Il s'agit de Maryem Bint Mohamed Ben Ahmed Hachicha, épouse Issam Kobrosli, titulaire de la carte d'identité nationale n°08326125, délivrée en Tunisie le 13/11/2022.

Acte de perte de propriété n°09/14944 du 4 Mai 2016 Ariana, de titre foncier N°25588 Ariana. Nom de la propriété ; «Essada» Superficie : 657 m² de 657 Parts. Contenue immobilière maison d'habitation Localisation de la propriété Délégation de l'Ariana nom des propriétaires Issam Ben Adel Hakim Ben Hassen Kobrosli, titulaire de la carte d'identité nationale Numéro 07271593, délivrée le 11 Janvier 2001 né à Tunisie le 18 Février 1975, lui appartient de 617 Parts, et Mme Maryam Ben Mohamed Ibn Ahmed Hachicha, épouse d'Issam Kobrosli, et elle a 40 Parts.

Cette annonce est parue dans le journal le Quotidien du 6/12/2024.

2024403136DIVD2